

# Un système de sièges nationaux pour le Canada

Donna McNeil, Tamworth (Ontario), Canada

Le 27 juillet 2016

## Promesse électorale – Cadre d'action

Dans le cadre de son programme électoral de 2015, le Parti libéral fédéral a affirmé sa détermination à « faire en sorte que l'élection de 2015 soit la dernière élection fédérale organisée selon un scrutin majoritaire uninominal à un tour ». Après sa victoire majoritaire, un mandat a été publiquement confié à la ministre des Institutions démocratiques de « présenter une proposition pour établir un comité parlementaire spécial de consultation sur la réforme électorale, notamment le bulletin de vote préférentiel, la représentation proportionnelle, le vote obligatoire et le vote en ligne ». Le comité multipartite mis sur pied à cette fin est guidé par les principes suivants :

1. Les Canadiens doivent être assurés que le résultat du scrutin reflète de manière équitable la volonté qu'ils ont exprimée en tant qu'électeurs et que la forte distorsion souvent associée au système de scrutin majoritaire uninominal à un tour soit corrigée.
2. Il faut restaurer la confiance des Canadiens dans leur capacité à influencer le processus politique et dans leur certitude que leur vote compte.
3. La réforme doit accroître la diversité au sein de la Chambre des communes et de l'appareil politique en général.
4. La réforme ne doit pas rendre le système électoral plus complexe.
5. Le mode de scrutin doit être plus convivial et plus accessible.
6. Le système doit favoriser le maintien du lien vital entre les députés et leurs électeurs.
7. Le système doit être fiable et vérifiable.
8. Les Canadiens doivent être incités à chercher un terrain d'entente et de compromis.

## Notre système actuel

Le système électoral canadien (et qu'une majorité de citoyens semble vouloir conserver) présente les caractéristiques suivantes :

- les députés sont désignés et élus localement et entretiennent un lien solide avec leurs électeurs;
- les gouvernements majoritaires sont la règle et non l'exception;
- le parti du premier ministre est celui qui obtient le plus grand nombre de sièges;
- seuls les partis jouissant d'un appui important obtiennent des sièges au parlement;
- le système de vote est facile à comprendre et fiable.

## Liste des améliorations souhaitées

Les Canadiens souhaitent conserver les meilleurs éléments de leur système tout en y apportant les changements suivants :

- s'assurer que le vote de chaque électeur compte même si leur candidat ou leur parti n'est pas élu;
- s'assurer que l'issue de l'élection se décide autant dans l'Ouest que dans l'Est;
- accroître le taux de participation, sans consacrer plus d'argent à l'élaboration et la mise en œuvre de nouvelles lois.

Tous les partis politiques semblent vouloir :

- conserver les sièges qu'ils remportent même si leur pourcentage des suffrages est inférieur à leur pourcentage des sièges;
- obtenir un plus grand nombre de sièges lorsque leur pourcentage des suffrages est plus élevé que leur pourcentage de sièges;
- à l'échelle des circonscriptions, continuer à pouvoir choisir et élire leurs candidats localement plutôt que centralement;
- un système qui leur permet d'attirer de bons candidats aux élections;
- un personnel de campagne qui demeure motivé même lorsque leur candidat ne se classe pas en tête;
- tirer parti de la concentration d'électeurs dans une région, quel que soit le nombre de sièges en jeu dans cette région.

## Sièges nationaux : une solution propre au Canada

Un système de sièges nationaux peut répondre à tous ces critères.

**Lorsqu'un parti obtient au moins un siège et recueille un pourcentage des suffrages nationaux beaucoup plus élevé que son pourcentage de sièges de circonscription, une formule permet de lui attribuer des sièges nationaux.**

- Calculer le total des suffrages recueillis à l'échelle du pays par chaque parti ayant obtenu au moins un siège.
- Additionner le nombre total de suffrages recueillis par l'ensemble des partis afin d'obtenir un nouveau total national sur lequel baser le calcul.
- Calculer le pourcentage de ce total obtenu par chaque parti ainsi que son pourcentage du total des sièges de circonscription.
- Calculer l'écart entre les deux.

Si le pourcentage des sièges de circonscription obtenu par un parti est plus élevé que son pourcentage des suffrages exprimés, ce parti conservera ses sièges de circonscription, mais aucun siège national ne lui sera attribué.

En revanche, si un parti obtient un pourcentage de sièges de circonscription inférieur à son pourcentage du total des suffrages, il devient alors admissible à un siège national.

## Formule pour l'attribution des sièges nationaux

- Jusqu'à la moitié de l'écart (en %) est attribuée sous forme de sièges nationaux.
- Le nombre maximal de sièges nationaux correspond à 7,5 % du nombre total de sièges de circonscription obtenus à l'élection générale (on a établi que pour les dix dernières élections, un pourcentage variant entre 5 et 10 % était suffisant) (cela correspond à un maximum de 25 sièges de plus dans un parlement de 338 sièges).
- Les sièges nationaux sont attribués aux candidats ayant obtenu le pourcentage le plus élevé de voix dans leur circonscription parmi tous les candidats de leur parti, mais sans remporter de siège.
- Les sièges nationaux sont ajoutés aux sièges de circonscription pour déterminer le nombre total de sièges par parti et le nombre total de votes au Parlement – ils sont donc comptabilisés afin de déterminer si un gouvernement est majoritaire ou minoritaire et si un parti est officiellement reconnu.
- Les candidats indépendants et ceux qui n'ont pas d'affiliation politique ne sont pas admissibles aux sièges nationaux, même s'ils remportent un ou plusieurs sièges.
- Si la moitié (50 %) de tous les sièges admissibles pour l'ensemble des partis est supérieure au nombre maximal de sièges supplémentaires (7,5 % des sièges de circonscription), ce pourcentage est alors revu à la baisse jusqu'à ce que le nombre maximal de sièges nationaux soit attribué (p. ex. 48 % en 2000 et 39 % en 1993).
- Le nombre de sièges nationaux par parti est arrondi à la baisse au nombre entier le plus proche.
- Pour l'attribution des sièges nationaux, les partis peuvent déterminer la méthode de calcul du pourcentage des suffrages recueillis par leurs propres candidats (pour les candidats du Québec, par exemple, les suffrages régionaux peuvent être exclus du calcul afin de comparer des données équivalentes à l'échelle nationale).
- Le nombre minimal et maximal de sièges à la Chambre des communes est déjà connu avant la tenue d'une élection générale – le nombre réel n'est toutefois connu qu'après le dépouillement de tous les bulletins et le calcul des sièges supplémentaires.
- Même si un nombre approximatif de sièges nationaux sera attribué à des candidats le soir même de l'élection après le dépouillement de la totalité des bulletins, tout recomptage judiciaire doit être complété avant que le nombre de sièges nationaux et le nom des députés susceptibles de les occuper ne soient définitivement déterminés (en 2015, 5 sièges auraient été attribués 10 à 18 jours après le jour de l'élection, tandis que le nombre de gagnants de sièges de circonscription serait demeuré inchangé).

## Rôle des députés nationaux

Selon le système proposé, les députés nationaux :

- représentent l'ensemble des électeurs du pays ayant voté pour leur parti, contrairement aux députés de circonscription qui représentent l'ensemble des électeurs de leur circonscription respective ainsi que leur parti;
- ne siègent pas à la Chambre des communes, mais votent par l'intermédiaire du chef de leur parti;
- ont droit à un budget de député, moins les dépenses liées à la circonscription;
- peuvent siéger au sein des comités et agir comme porte-parole;
- peuvent démissionner, mais ne peuvent passer à un autre parti ni siéger à titre de député indépendant (le cas échéant, le parti ne peut les remplacer).

Si un siège national devient vacant pour toute autre raison, le parti peut y désigner le candidat ayant obtenu le deuxième pourcentage le plus élevé de suffrages au sein d'une circonscription, sans toutefois remporter le siège (si ce candidat décline l'offre, le parti désignera alors le candidat suivant figurant sur la liste de la dernière élection).

## Frais supplémentaires pour les Canadiens

L'ajout de sièges nationaux à notre système actuel entraînerait les frais suivants :

- dépenses de fonctionnement pour quelque 25 députés nationaux qui s'ajoutent aux 338 députés de circonscription (en 2015, il y en aurait eu 22); par contre, pas de dépenses de circonscription supplémentaires;
- campagne d'information pour expliquer comment « un vote compte deux fois »;
- changements mineurs à la méthode d'analyse durant la soirée électorale;
- description détaillée de la différence entre un député de circonscription et un député national – rôles, responsabilités à l'égard de leur parti et de leurs électeurs nationaux et locaux.

L'adoption d'un système de sièges nationaux coûterait très peu aux Canadiens comparativement à d'autres systèmes actuellement utilisés dans le monde.

## Principes directeurs appliqués par le Comité de la réforme électorale

Un système de sièges nationaux respecterait les principes énoncés par le Comité.

### 1. Refléter de manière plus équitable les intentions des électeurs

Un vote est compté deux fois : une première fois dans la circonscription de l'électeur, puis il est ajouté à l'ensemble des voix obtenues par son parti afin de déterminer le résultat final du scrutin. Si les électeurs savent que leur vote comptera deux fois avant l'élection, ils seront certainement plus nombreux à aller voter.

### 2. Restaurer la confiance des électeurs dans leur capacité d'influencer le résultat du scrutin

Non seulement chaque vote est-il compté deux fois, mais l'issue du scrutin se décide autant dans l'Ouest que dans l'Est. Le nombre de sièges nationaux, la position majoritaire ou minoritaire du gouvernement et le statut des partis seront connus seulement à la fin du dépouillement des bulletins sur l'île de Vancouver. Il ne sera plus question de tenir des élections selon le fuseau horaire de Thunder Bay.

### 3. Les changements favorisent la diversité électorale

Il est plus facile pour les partis d'attirer de bons candidats de tous les horizons dans les circonscriptions qui ne font pas partie de leurs bastions traditionnels. La chance de remporter un siège national peut être un facteur de motivation, même si le parti ne remporte pas le siège de circonscription.

#### 4. Le système électoral ne devient pas plus complexe

Les éléments fondamentaux du système électoral demeurent les mêmes, mais on y ajoute une dimension plus équitable. Lorsqu'on compare les coûts initiaux et la grande complexité des autres systèmes de scrutin, l'adoption d'un système de sièges nationaux est sans contredit la solution gagnante.

#### 5. Il est possible de rendre le système plus convivial et plus accessible

Au lieu de se lancer dans une réforme complexe et coûteuse, le simple ajout d'une dimension garantissant l'équité du système actuel permettra de consacrer plus de temps et de ressources à la mise en place d'un mécanisme sécuritaire de vote en ligne. Cela aurait également l'avantage d'accroître le taux de participation.

#### 6. Le lien vital entre les députés et leurs électeurs est maintenu

Les associations de comté continuent à choisir leurs propres candidats. Il n'y a pas de liste centralisée. La seule liste est celle du parti. Les députés qui obtiendront un siège national auront été choisis localement, auront fait campagne dans la circonscription et recueilli le plus fort pourcentage de suffrages pour le parti, sans toutefois remporter de siège dans leur circonscription. Ce système serait beaucoup plus équitable pour les électeurs de la circonscription ainsi que pour les candidats qui se dépensent sans compter durant une campagne électorale.

#### 7. Les résultats du scrutin demeurent fiables et vérifiables

Notre système actuel, qui gagnerait en équité grâce à l'attribution de sièges nationaux, serait assujéti aux mêmes mesures de sécurité que maintenant. Il serait donc possible de consacrer plus de ressources à la mise en place d'un nouveau système fiable de vote en ligne.

#### 8. Les Canadiens sont incités à chercher un terrain d'entente et de compromis

Pour la première fois de l'histoire électorale canadienne, les électeurs qui soutiennent le même parti uniront leurs forces d'un bout à l'autre du pays. Peu importe leur région de résidence, ils auront le même objectif et exerceront la même influence. Ensemble, ils contribueront à faire élire un gouvernement plus équitable.

## Autres avantages

#### Ce système permet aux partis d'attirer les meilleurs candidats

Lorsque des candidats potentiels savent que leur parti a des chances de remporter des sièges nationaux, ils sont plus motivés à se présenter dans les circonscriptions où la lutte est serrée. Les Canadiens savent très bien ce que représente la chance d'avoir un « joker » dans son jeu.

#### Il motive tous les candidats et les bénévoles à faire sortir le vote

Vers la fin d'une campagne, même si un candidat n'est pas en tête dans les sondages, les membres de l'équipe de campagne ne ménageront aucun effort pour convaincre jusqu'au dernier partisan à aller voter. Pour leur candidat ou leur parti, ces efforts peuvent faire toute la différence entre obtenir un siège national ou repartir les mains vides. Résultat : un taux de participation accru.

### **Tous les votes dans les bastions des partis comptent, peu importe le nombre de sièges de circonscription en jeu dans la région**

Lorsque tous les bulletins sont comptés deux fois, les partis politiques ayant des bastions régionaux sont également motivés à faire sortir le vote chez leurs partisans. Non seulement sont-ils motivés à gagner, mais ils veulent une victoire éclatante. Résultat : un taux de participation encore plus élevé.

### **Le meilleur de tout ...**

Les Canadiens conservent les éléments qu'ils préfèrent dans leur système.

Tous les sièges sont attribués à des candidats locaux choisis localement et qui ont fait campagne dans la région, contrairement à ce qui se passe en Nouvelle-Zélande et dans d'autres pays dotés de systèmes proportionnels mixtes où les sièges sont attribués à partir d'une liste centrale distincte.

Les gouvernements majoritaires sont la règle et non l'exception; il n'y aura jamais de gouvernements minoritaires perpétuels comme en Israël ni de gouvernements perpétuels de coalition comme en Australie où les élections ont lieu en moyenne tous les deux ans et demi et non pas aux trois ans et demi ou quatre ans comme c'est le cas au Canada et au Royaume-Uni. Il y aura donc moins de risque de « paralysie politique ».

Le parti du premier ministre détient le plus grand nombre de sièges et il est également le plus apte à faire adopter des changements politiques. Il n'y a pas de paralysie durant quatre ans, comme nous venons d'en être témoins chez nos voisins du Sud, avec des divisions insurmontables entre le bureau du président et les deux chambres de gouvernance notamment en ce qui concerne les politiques sur le contrôle des armes à feu.

Seuls les partis jouissant d'un appui solide obtiennent des sièges au parlement – contrairement à l'Italie qui est aux prises avec des coalitions perpétuelles et où 40 partis détiennent actuellement des sièges dans les deux chambres de gouvernance.

Le système de scrutin est facile à comprendre et il est fiable – le système suédois de répartition des sièges entre les partis, bien qu'il soit tout aussi fiable, est tellement complexe qu'il faut détenir une maîtrise en algèbre pour le comprendre.

### **Question possible en vue d'un référendum**

Si jamais le gouvernement décidait de tenir un référendum national, une question simple pourrait être la suivante :

**Lorsque les partis politiques obtiennent un nombre de sièges inférieur à leur pourcentage national des suffrages, faudrait-il leur attribuer des sièges supplémentaires afin que le résultat du scrutin soit plus équitable?  
Oui ou Non?**

Si la réponse est oui, l'adoption d'un système de sièges nationaux serait la solution. Un autre avantage de cette solution, c'est qu'elle n'exige aucun changement irréversible à notre système actuel ni son démantèlement irrévocable. Ce n'est pas un ballon d'essai que nous proposons, mais un changement majeur à notre système électoral qui nous permettrait de déterminer, d'une manière plus équitable, combien de sièges chaque parti obtient, quel parti obtient une reconnaissance officielle et si le gouvernement est majoritaire ou minoritaire. Si jamais les Canadiens décidaient, à une date ultérieure, de confier à leurs futurs gouvernements le mandat d'apporter d'autres changements, ces derniers

pourront alors déterminer, au moment voulu, s'il y a lieu de modifier le système actuel en profondeur ou de le remplacer par un autre.

Le moins que nous puissions faire, en tant que Canadiens, c'est de donner à notre système électoral traditionnel la possibilité de mieux fonctionner en le rendant plus équitable.

## Ouvrages de référence et ressources

- Appelbaum, Yoni. « America's Fragile Constitution », *The Atlantic*, octobre 2015.
- Bennett, Scott, et Rob Lundie. *Australian Electoral Systems*, Parlement australien, 21 août 2007.
- Berlin, A. K. « How does Germany's electoral system work? », *The Economist*, 11 septembre 2013.
- Coletto, David, et Maciej Czap. *Canadian Electoral Reform – Public Opinion On Possible Alternatives*, Abacus Data pour le compte de l'Institut Broadbent, décembre 2015.
- Élections Canada. « 33<sup>e</sup> élection générale, 4 septembre 1984 : Résultats officiels du scrutin ».
- Élections Canada. « 34<sup>e</sup> élection générale, 21 novembre 1988 : Résultats officiels du scrutin ».
- Élections Canada. « 35<sup>e</sup> élection générale, 25 octobre 1993 : Résultats officiels du scrutin ».
- Élections Canada. « 36<sup>e</sup> élection générale, 2 juin 1997 : Résultats officiels du scrutin ».
- Élections Canada. « 37<sup>e</sup> élection générale, 27 novembre 2000 : Résultats officiels du scrutin ».
- Élections Canada. « 38<sup>e</sup> élection générale, 28 juin 2004 : Résultats officiels du scrutin ».
- Élections Canada. « 39<sup>e</sup> élection générale, 23 janvier 2006 : Résultats officiels du scrutin ».
- Élections Canada. « 40<sup>e</sup> élection générale, 14 octobre 2008 : Résultats officiels du scrutin ».
- Élections Canada. « 41<sup>e</sup> élection générale, 2 mai 2011 : Résultats officiels du scrutin ».
- Élections Canada. « 42<sup>e</sup> élection générale, 19 octobre 2015 : Résultats officiels du scrutin ».
- Freedman, Seth. « Look to Israel for a case study in proportional representation's flaws », *The Guardian*, 29 avril 2010.
- Galloway, Gloria. « Canadians support reforms to voting system, poll suggests », *Globe and Mail*, 2 décembre 2015.
- Geddes, John. « Why serious electoral reform is a tough sell », *Macleans*, 2 décembre 2015.
- Grenier, Eric. « Canadians think referendum on electoral reform needs to be held, poll says », *CBC News*, 9 février 2016, 2 pages.
- Heard, Andrew. *Reform of the electoral system*, département de science politique, Université Simon Fraser, 2016
- Parti libéral du Canada. *Changer pour mieux : un gouvernement juste et ouvert*, 2015.
- Maloney, Ryan. « Most Canadians want electoral reform referendum, Forum poll suggests », *The Huffington Post Canada*, 11 juillet 2016, 2 pages.
- Commission électorale de la Nouvelle-Zélande. *Voting System: Mixed-Member Proportional*, 2016.
- Pastorella, Guilia. *Italy's new electoral law proposal is unlikely to make Italian governments more democratic or stable*, London School of Economics, 24 janvier 2014.
- Russell, Andrew. « 73% of Canadians want national referendum on electoral reform, poll suggests », *Global News*, 20 mai 2016, 5 pages.
- Savage, James. « How Sweden's Election Works », *The Local*, 15 septembre 2006.
- Siekierski, BJ. « Canadians remain split on electoral reform », *iPolitics*, le 10 juin 2016.
- Siekierski, BJ. « Making sense of differing EKOS, Ipsos Polls », *iPolitics*, 24 mai 2016.
- Parlement du Royaume-Uni. « Voting Systems in the UK », 15 septembre 2006.

Pages suivantes

Tableaux appliquant la formule des sièges nationaux aux dix dernières élections générales au Canada

**Système des sièges nationaux appliqué aux dix dernières élections générales**

Année électorale	Nombre maximal de sièges nationaux ajoutés	Résultats obtenus avec le système proposé
2015	22/25	Majorité libérale de 14 sièges réduite à 3 et <i>le BQ obtient le statut de parti.</i>
2011	23/23	<b>Majorité conservatrice de 11 sièges réduite à une majorité simple et le BQ obtient le statut de parti</b>
2008	10/23	Minorité conservatrice maintenue.
2006	13/23	Minorité conservatrice maintenue.
2004	14/23	Minorité libérale maintenue.
2000	22/22	Majorité libérale de 21 sièges réduite à 10.
1997	22/22	<b>Majorité libérale de 4 sièges réduite à une minorité libérale.</b>
1993	22/22	Majorité libérale de 29 sièges réduite à 18 et <i>le NPD et le BQ obtiennent le statut de parti.</i>
1988	13/22	Majorité conservatrice de 21 sièges réduite à 14.
1984	21/21	Majorité conservatrice de 69 sièges réduite à 59.

Élection de 2015  
 Parti libéral, Justin Trudeau  
 Parti conservateur, Stephen Harper  
 NPD, Thomas Mulcair  
 BQ, Gilles Duceppe  
 Parti vert, Elizabeth May

Système actuel	Nombre de sièges de circonscription	Nombre de sièges nationaux	Nombre total de sièges	Système proposé
Majorité libérale de 14 sièges	184	0	184	Majorité libérale de 3 sièges
Parti conservateur	99	4	103	
NPD	44	11	55	
BQ	10	2	12	Reconnu comme parti officiel
Parti vert	1	5	6	
170 sièges requis pour obtenir la majorité	338	22	360	181 sièges requis pour obtenir la majorité



Gagnants de sièges nationaux à l'élection de 2015 (22 sièges)  
8 au Québec, 8 en Ontario, 4 en Colombie-Britannique, 1 en Alberta et 1 à T.-N.-L.

Johanne Régimbald, Laurentide-Labelle	BQ
Gilles Duceppe, Laurier-Sainte-Marie	BQ
Joan Crockatt, Calgary-Centre	PC
Costas Menegakis, Aurora-Oak Ridges-Richmond	PC
Julian Fantino, Vaughan-Woodbridge	PC
Mark Adler, York-Centre	PC
Jo-Ann Roberts, Victoria	Vert
Frances Litman, Esquimault-Saanich-Sooke	Vert
Paul Manly, Nanaimo-Ladysmith	Vert
Fran Hunt, Jinnouchi-Cowichan-Malahat-Langfort	Vert
Bruce Hyer, Thunder Bay-Superior North	Vert

Jack Harris, St.John's-Est	NPD
Pierre Dionne-Labelle, Rivière-du-Nord	NPD
Mylene Freeman, Mirabel	NPD
Andrew Cash, Davenport	NPD
Philip Thone, Gaspé-les-Îles-de-la-Madeleine	NPD
Craig Scott, Toronto-Davenport	NPD
Ève Pecelet, La-Pointe-de l'Île	NPD
Peggy Nash, Parkdale-High Park	NPD
Laurin Liu, Rivière-des-Mille-Îles	NPD
Jason Godin, Acadie-Bathurst	NPD
Paul Dewar, Ottawa-Centre	NPD

Élection de 2011  
Parti conservateur, Stephen Harper  
NPD, Jack Layton  
Parti libéral, Michael Ignatieff  
BQ, Gilles Duceppe  
Parti vert, Elizabeth May

Système actuel	Nombre de sièges de circonscription	Nombre de sièges nationaux	Nombre total de sièges	Système proposé
Majorité conservatrice de 11 sièges	166	0	166	<i>Majorité conservatrice simple</i>
NPD	103	0	103	
Parti libéral	34	11	45	
BQ	4	7	11	<i>Reconnu comme parti officiel</i>
Vert	1	5	6	
155 sièges requis pour obtenir la majorité	308	23	331	166 sièges requis pour obtenir la majorité

Élection de 2008  
 Parti conservateur, Stephen Harper  
 Parti libéral, Stéphane Dion  
 NPD, Jack Layton  
 BQ, Gilles Duceppe  
 Parti vert, Elizabeth May (n'a pas remporté de siège)

Système actuel	Nombre de sièges de circonscription	Nombre de sièges nationaux	Nombre total de sièges	Système proposé
Minorité conservatrice	143	0	143	Minorité conservatrice
Parti libéral	77	1	78	
BQ	49	0	49	
NPD	37	9	46	
Indépendants	2	0	2	
155 sièges requis pour obtenir la majorité	308	10	318	160 sièges requis pour obtenir la majorité

Élection de 2006  
 Parti conservateur, Stephen Harper  
 Parti libéral, Paul Martin  
 BQ, Gilles Duceppe  
 NPD, Jack Layton

Système actuel	Nombre de sièges de circonscription	Nombre de sièges nationaux	Nombre total de sièges	Système proposé
Minorité conservatrice	124	0	124	Minorité conservatrice
Parti libéral	103	1	104	
BQ	51	0	51	
NPD	29	12	41	
Indépendant	1	0	1	
155 sièges requis pour obtenir la majorité	308	13	321	161 sièges requis pour obtenir la majorité

Élection de 2004  
 Parti libéral, Paul Martin  
 Parti conservateur, Stephen Harper  
 BQ, Gilles Duceppe  
 NPD, Jack Layton

Système actuel	Nombre de sièges de circonscription	Nombre de sièges nationaux	Nombre total de sièges	Système proposé
Minorité libérale	135	0	135	Minorité libérale
Parti conservateur	99	0	99	
BQ	54	0	54	
NPD	19	14	33	
Indépendant	1	0	1	
155 sièges requis pour obtenir la majorité	308	14	322	162 sièges requis pour obtenir la majorité

Élection de 2000  
 Parti libéral, Jean Chrétien  
 Alliance, Stockwell Day  
 BQ, Gilles Duceppe  
 NPD, Alexa McDonough  
 Parti conservateur, Joe Clark

Système actuel	Nombre de sièges de circonscription	Nombre de sièges nationaux	Nombre total de sièges	Système proposé
Majorité libérale de 21 sièges	172	0	172	Majorité libérale de 10 sièges
Alliance	66	5	71	
BQ	38	0	38	
NPD	13	6	19	
Parti conservateur	12	11	23	
151 sièges requis pour obtenir la majorité	301	22	323	162 sièges requis pour obtenir la majorité

Élection de 1997  
 Parti libéral, Jean Chrétien  
 Réforme, Preston Manning  
 BQ, Gilles Duceppe  
 NPD, Alexa McDonough  
 Parti conservateur, Jean Charest

Système actuel	Nombre de sièges de circonscription	Nombre de sièges nationaux	Nombre total de sièges	Système proposé
Majorité libérale de 4 sièges	155	0	155	<i>Majorité libérale</i>
Réforme	60	0	60	
BQ	44	0	44	
NPD	21	5	26	
Parti conservateur	20	17	37	
151 sièges requis pour obtenir la majorité	301	22	323	162 sièges requis pour obtenir la majorité

Élection de 1993  
 Parti libéral, Jean Chrétien  
 Réforme, Preston Manning  
 Parti conservateur, Kim Campbell  
 BQ, Lucien Bouchard  
 NPD, Audrey McLaughlin

Système actuel	Nombre de sièges de circonscription	Nombre de sièges nationaux	Nombre total de sièges	Système proposé
Majorité libérale de 29 sièges	177	0	177	Majorité libérale de 18 sièges
BQ	54	0	54	
Réforme	52	1	53	
NPD	9	4	13	<i>Reconnu comme parti officiel</i>
Parti conservateur	2	17	19	<i>Reconnu comme parti officiel</i>
148 sièges requis pour obtenir la majorité	301	22	317	159 sièges requis pour obtenir la majorité

Élection de 1988  
 Parti conservateur, Brian Mulroney  
 Parti libéral, John Turner  
 NPD, Ed Broadbent

Système actuel	Nombre de sièges de circonscription	Nombre de sièges nationaux	Nombre total de sièges	Système proposé
Majorité conservatrice de 21 sièges	169	0	169	Majorité conservatrice de 14 sièges
Parti libéral	83	5	88	
NPD	43	8	51	
148 sièges requis pour obtenir la majorité	295	13	308	155 sièges requis pour obtenir la majorité

Élection de 1984  
 Parti conservateur, Brian Mulroney  
 Parti libéral, John Turner  
 NPD, Ed Broadbent

Système actuel	Nombre de sièges de circonscription	Nombre de sièges nationaux	Nombre total de sièges	Système proposé
Majorité conservatrice de 69 sièges	211	0	211	Majorité conservatrice de 59 sièges
Parti libéral	40	13	53	
NPD	30	8	38	
Indépendant	1	0	1	
142 sièges requis pour obtenir la majorité	282	21	303	152 sièges requis pour obtenir la majorité